

Garantie Loyers Impayés



COMBIEN CA COÛTE ?

- Cotation sur mesure sous 48h (selon volume et statistiques)

OBJET

- Pour un locataire entrant, l'éligibilité au contrat collectif se détermine selon le taux d'effort et la situation professionnelle ou financière de l'ensemble des titulaires du bail, à la date de signature du bail
- L'ensemble des locataires (ou de la caution solidaire lorsque le locataire est étudiant ou apprenti) devront avoir un taux d'effort inférieur ou égal à 37% et avoir une situation professionnelle ou financière stable

CIBLE

- Vous pouvez à tout moment saisir des informations (propriétaire, bien, locataire, bail...) et mettre en garantie un lot
- Avant de mettre votre lot en garantie vous devez nous soumettre le dossier locataire et obtenir une certification CHERLOC
- Une fois cette certification obtenue, vous pouvez signer votre bail et mettre votre lot en garantie

GARANTIES

Une couverture complète :

- Le paiement des loyers sans limite de durée, sans franchise et sans carence pour les locataires entrants (70.000 € TTC maximum)
- Les dégradations immobilières jusqu'à 10.000 € TTC
- Les frais de contentieux
- La **protection juridique locative** : plafond de prise en charge de 8.000 €

CHERLOC

- CHERLOC permet au souscripteur de faire certifier les dossiers locataires par nos experts avant la signature du bail et avant l'adhésion à l'assurance loyers impayés
- Nos experts immobiliers et assurances loyers impayés certifient l'authenticité et l'exhaustivité de vos dossiers locataires, ainsi que leur éligibilité à notre assurance loyers impayés

Mentonnaise d'Assurances

15 Porte de France – BP223 – 06500 Menton

Tél : 04 93 57 03 03 Mail : contact@mentonassurances.com